

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2025 À 19 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 08 décembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de ST-SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Yves ARCHAMBAUD.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Patrick BARTHO, Christophe GOURGUECHON, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Stéphane GENAUDEAU, et Bernard GUILLET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Marianick LAURAIN qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD, Lionel LAVILLE qui a donné pouvoir à Patrick BARTHO et Christian GOVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Estelle PETIT

ORDRE DU JOUR

2025/12/01 - Participation Fort Boyard
2025/12/02 - Place de la Mairie
2025/12/03 - Remplacement de la secrétaire
2025/12/04 - Programme de plantation EVA
2025/12/05 - Vœux 2026 et Cadeaux aux anciens
2025/12/06 - Questions diverses

Le procès-verbal du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2025/12/01 - PARTICIPATION FORT BOYARD

SAUVETAGE DU FORT BOYARD, DONT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EST PORTÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le site du fort Boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui été progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du fort.

La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour le protéger.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui, après les phases d'études, ont démarré en juillet 2025, se dérouleront sur trois années. À leur achèvement en 2028, le fort Boyard sera ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur de : 1,00 € par habitant, soit la somme de 170 €. Cette subvention sera versée au compte 204 dès que cette présente délibération sera exécutoire et sera amortie sur une durée de 1 année.

À l'unanimité, le conseil décide :

- d'allouer une subvention d'équipement au Département de 170 € pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard,
- d'amortir cette somme sur une année
- d'inscrire cette dépense au budget 2026 (les opérations d'investissement sont closes pour 2025 par le SGC).

2025/12/02 - PLACE DE LA MAIRIE

01/ Des travaux ENEDIS devaient commencer rue des Jardins Fleuris : les travaux de voirie ont été stoppés à temps, ils seront faits après l'intervention ENEDIS dans quelques mois.

02/ Nous avons des devis du Syndicat de la Voirie pour la place de la Mairie et l'Impasse du Tertre.

- L'impasse du Tertre : tous les propriétaires doivent être d'accord. Ils ont tous été contactés.
- Place de la Mairie : il faudrait supprimer le bitume et faire des emplacements avec dalles perméables.

Le conseil demande d'autres devis et que les opérations fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

2025/12/03 - REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE

Une candidate, déjà en activité sur d'autres communes, a postulé et accepte le remplacement à compter du 01/03/2026. Cette personne avait fait une demande de promotion au grade de rédacteur qui sera effective au 02/03/2026. Il convient de procéder à l'ouverture des postes suivants :

Au 01/03/2026 : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour 12/35^e.

Au 02/03/2026 : création d'un poste de Rédacteur pour 12/35^e.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de procéder à l'ouverture des postes, sur Emploi Territorial :

- d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe pour 12/35^e à compter du 01/03/2026,
- de Rédacteur 12/35^e à compter du 02/03/2026.

2025/12/04 - PROGRAMME DE PLANTATION EVA

Ce programme de plantation a été accepté par 2 agriculteurs communaux.

À cet effet, une formation à destination des agriculteurs est prévue à St-Seurin le mercredi 10 décembre, de 9 h 00 à 12 h 00, suivie, l'après-midi, d'une plantation en quinconces rue de la Seugne et rue de Leylandis

2025/12/05 - VŒUX 2026 ET CADEAUX AUX ANCIENS

Les aînés se verront offrir des chocolats.

Monsieur le Maire souhaite également récompenser les jeunes diplômés de l'année par une remise de carte cadeau. Il propose que soient attribués les montants suivants :

- Brevet 50 € (1 bénéficiaire en 2025)
- Baccalauréat 80 € (3 bénéficiaires en 2025)

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette récompense qui sera distribuée aux intéressés lors de la

cérémonie des vœux du 09 janvier 2026.

La cérémonie des vœux sera le vendredi 09 janvier à 19 h 00.

2025/12/06 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD :

08 janvier : location d'une nacelle pour retirer les décorations de Noël.

Eurochestreries : demande faite pour le mardi 04/08.

Don d'un olivier, prêt à planter : à mettre dans le Jardin des Justes.

Stéphane GENAUDEAU : PLU : on en est où ? Réponse : toujours en cours.

Bernard GUILLET : A assisté à réunion de renouvellement d'agrément du Centre Social : accepté pour 4 ans. I emprunt sur 10 ans. Les comptes doivent être équilibrés sinon redressement judiciaire. En 2025 : abandon du Centre de formation et de l'équipe qui faisait des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 05.

Signatures :

La Secrétaire de séance,
Estelle PETIT

Le Maire,
Yves ARCHAMBAUD